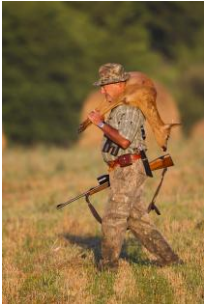


Nouveautés Grand Gibier SAISON 2026-2027

Chère adhérente, cher adhérent,

La période d'ouverture générale de la chasse à tir est fixée du dimanche 13 septembre 2026 à 8h00 au 28 février 2027 au soir.

Les bénéficiaires de plans de chasse et de plans de gestion sont adhérents à la fédération départementale des chasseurs



Pour la chasse en période anticipée à l'approche et à l'affût du grand gibier et la chasse en battue du sanglier :

Comme l'année dernière, il n'est pas nécessaire, de faire une demande d'autorisation en ligne auprès de l'administration.

C'est l'arrêté préfectoral unique qui fixe la liste des territoires de chasse autorisés à chasser en approche/affût et en battue. Cette liste est annexée au présent arrêté que vous trouverez en pièce jointe.

• A l'approche et à l'affût avec autorisation préfectorale :

- Le chevreuil et le sanglier, du 1^{er} juin au 12 septembre 2026 inclus.
- Le cerf, du 1^{er} septembre au 12 septembre 2026 inclus.

A partir de l'ouverture générale, la chasse à l'approche et à l'affût est autorisée sans démarche particulière.

Chaque tireur en action de chasse durant la période définie, doit être porteur de :

- ❖ **Cerf et/ou chevreuil** : copie de l'arrêté préfectoral unique avec son annexe et dispositif de marquage petit ou grand cervidé valable pour la saison de chasse en cours.
- ❖ **Sanglier** : copie de l'arrêté préfectoral unique avec son annexe.



• En battue avec autorisation préfectorale :

- Le sanglier, du 1^{er} juin au 14 août 2026. Pour la période considérée, une copie de l'arrêté préfectoral devra être jointe au carnet de chasse collective.

A partir du 15 août, les battues sont autorisées sans démarche particulière.

Afin de répondre à l'obligation réglementaire de communiquer le bilan des prélèvements avant le 15 septembre 2026, la FDC16 vous rappelle l'obligation de saisir vos prélèvements sous 48 heures. La FDC16 transmettra un bilan globalisé à la DDT16.

PLAN DE GESTION SANGLIER : du 01/06/2026 au 31/05/2027 (tous modes de chasse)

La saison 2025/2026 a été marquée par l'arrêt des Manufix. Cette décision a entraîné des retards voire des absences de saisie de vos prélèvements de sangliers.

La déclaration des prélèvements de sangliers est obligatoire afin d'alimenter les statistiques nationales de suivi de l'espèce. Ces données permettent d'évaluer l'évolution des populations et d'adapter les mesures de gestion localement.

La FDC16 insiste pour que la saisie de vos prélèvements s'effectue sous 48 heures dans votre Espace adhérent privatif Retriever, via le module « Chasses ».

Nouveautés Grand Gibier SAISON 2026-2027

Idem n-1

CHASSE DU SANGLIER EN AVRIL ET MAI 2027 : Pour pouvoir chasser le sanglier durant ces deux mois supplémentaires, une demande d'autorisation individuelle devra être formulée par le responsable du territoire via la plateforme www.demarches-simplifiees.fr de la DDT.

Le bénéficiaire de l'autorisation devra adresser au préfet le bilan des sangliers prélevés **avant le 1^{er} juillet 2027**.

PLAN DE CHASSE CHEVREUIL :

Du 01/06/2026 au 12/09/2026 : approche/affût

Du 13/09/2026 au 28/02/2027 : tous modes de chasse

Vous avez reçu par voie postale 35% de l'attribution 2025-2028. Les bracelets sont de couleur **bleue** et utilisables en **2026-2027 et 2027-2028**.

A noter que les bracelets restants attribués pour la saison 2025-2026 sont utilisables jusqu'en 2028 dans le cadre du plan de chasse triennal.

Montant du bracelet : **27,00 €**.



PLAN DE CHASSE CERF :

Du 01/09/2026 au 12/09/2026 : approche/affût

Du 13/09/2026 au 28/02/2027 : tous modes de chasse

Vous avez reçu par voie postale 35 % de l'attribution 2025-2028. Les bracelets sont de couleur **bleue** et utilisables en **2026-2027 et 2027-2028**.

Montants des bracelets : Biche Daguet Faon (BDF) : **74 €** et Cerf mâle : **116,50 €**.



La FDC16 contribue cette année, par votre intermédiaire et vos prélèvements, à alimenter une base de données sur la population de cerfs élaphe en Poitou Charentes.

Ces analyses génétiques seront réalisées par **Qualyse**, laboratoire public d'analyses et de prélèvements, spécialisé dans le domaine de la santé animale et environnementale.

La FDC16 sera amenée à échanger avec certains responsables de territoires afin de vous expliquer le protocole et de vous remettre le kit de prélèvement.

Une vingtaine de prélèvements sera nécessaire à l'échelle de notre département.

Nouveautés Grand Gibier SAISON 2026-2027

APPLICHASSE : Chasse à l'approche et à l'affût

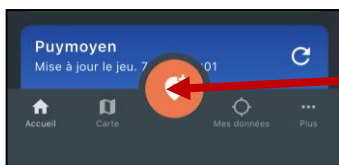
NOUVEAU

A compter du 1^{er} juin 2026, vos sorties individuelles d'approche et/ou d'affût pourront directement être enregistrées via l'**Applichasse**, dans le module « **Chasse à l'approche et à l'affût** ».

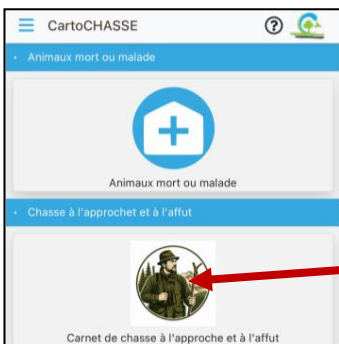
Pour compléter vos données, merci de suivre la procédure ci-dessous :



Télécharger Applichasse sur App Store pour iPhone et Play Store pour Android. Pour vous connecter, renseigner votre Identifiant Guichet Unique à 14 chiffres.




Ouvrir l'application, et sélectionner l'outil de géolocalisation.




Sélectionner « Carnet de chasse à l'approche et à l'affût »

Vous devrez sélectionner :

- Dans les menus déroulants :
 - La commune de prélèvement ;
 - Le territoire de chasse sur lequel votre sortie a été réalisée.
- A l'aide du calendrier, la date de la sortie.
- Dans le menu déroulant, le moment de la sortie (matin/soir).
- Cocher l'espèce chassée en cliquant sur 



Si l'espèce n'est pas chassée, vous devrez cocher sur 

Nouveautés Grand Gibier SAISON 2026-2027

Nombre d'animaux vus

Chevreuril *

- +

Vous devrez saisir le nombre d'animaux vus, par espèce, en cliquant sur le « + ».

Prélèvement Chevreuril

Sexe
Sélectionner... ▾ ×

Poids (Kg)
[]

N° du bracelet
[]

Examen initial

Pour les cervidés, vous devrez renseigner :

- Le sexe de l'animal prélevé ;
- Le poids de l'animal prélevé ;
- Le numéro de bracelet de plan de chasse ;
- Et cocher si l'examen initial a été réalisé ou non.

Prélèvement Grand cervidé

Sexe
Sélectionner... ▾ ×

Poids (Kg)
[]

N° du bracelet
[]

Catégorie
Sélectionner... ▾ ×

Examen initial

Concernant les grands cervidés, vous sélectionnez la catégorie :

- Cerf ;
- Daguet ;
- Faon ;
- Biche.

Quelle que soit l'espèce chassée, si aucun prélèvement n'a été réalisé, vous devez noter « 0 ».

Prélèvement Sanglier

Nombre de prélèvement
- +

Examen initial

Pour les sangliers, vous enregistrerez :

- Uniquement le nombre d'animaux prélevés en cliquant sur le « + » ;
- Et cocher si l'examen initial a été réalisé ou non.

Prélèvement Renard

Nombre de prélèvement
- +

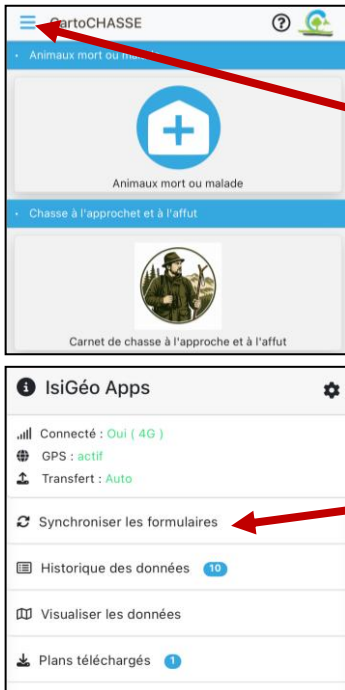
Pour les renards, vous enregistrerez :

- Uniquement le nombre d'animaux prélevés en cliquant sur le « + ».

Enregister

Une fois votre saisie terminée, pensez à enregistrer.

Nouveautés Grand Gibier SAISON 2026-2027



Une fois que vous avez enregistré vos données, vous devez les transférer.

Cliquez sur

Cliquez sur « Synchroniser les formulaires ».
Vos données sont alors enregistrées et transmises à la FDC16.

Pour les chasseurs pratiquant ces deux modes de chasse mais ne disposant pas de l'Applichasse, le carnet d'approche et d'affût est téléchargeable sur le site internet de la FDC16.

SYLVATUB ET KITS BUVARDS



La tuberculose bovine demeure une maladie animale sous haute surveillance en France en raison de ses conséquences sanitaires, économiques et réglementaires.

Dans ce contexte, la récupération de buvards sangliers lors des opérations de chasse représente un outil précieux de surveillance épidémiologique. Ces buvards, imprégnés de sang prélevé sur les animaux abattus, permettent de réaliser des analyses sérologiques afin de détecter une éventuelle exposition à la maladie et de mieux connaître la circulation de la tuberculose bovine dans la faune sauvage et à identifier les zones à risque.

Votre participation active dans cette collecte des buvards est essentielle.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez contacter le pôle FOS (Formations et Sanitaire) au 05.45.23.57.92.

Le Responsable du Pôle Dégâts et Grand Gibier
Joël BEAULIEU

Le Président de la FDC16,
Bruno MEUNIER